MIS À JOUR LE 29/05/2026

Déclarer un plan de gestion des pénuries (PGP)

Information du 24/10/2025

Le format demandé a fait l'objet d'une mise à jour : les fichiers doivent être envoyés au **format PDF cliquable non scanné**.

Modalités de dépôt des plans de gestion des pénuries (PGP)

Lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des pénuries (PGP) pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur

Les plans de gestion des pénuries doivent être mis en place pour tout MITM et adressés à l'ANSM entre le **1er et le 31 décembre** de chaque année via Démarches-simplifiées.fr.

Les plans de gestion des pénuries, au format PDF cliquable (non scanné), sont à déposer sous la forme d'un dossier ZIP. Les fichiers PDF doivent être nommés de la façon suivante :

- **Nom de la spécialité_dosage_forme pharmaceutique_code CIS_N° version**

Liste des PGP déposés - Modèle